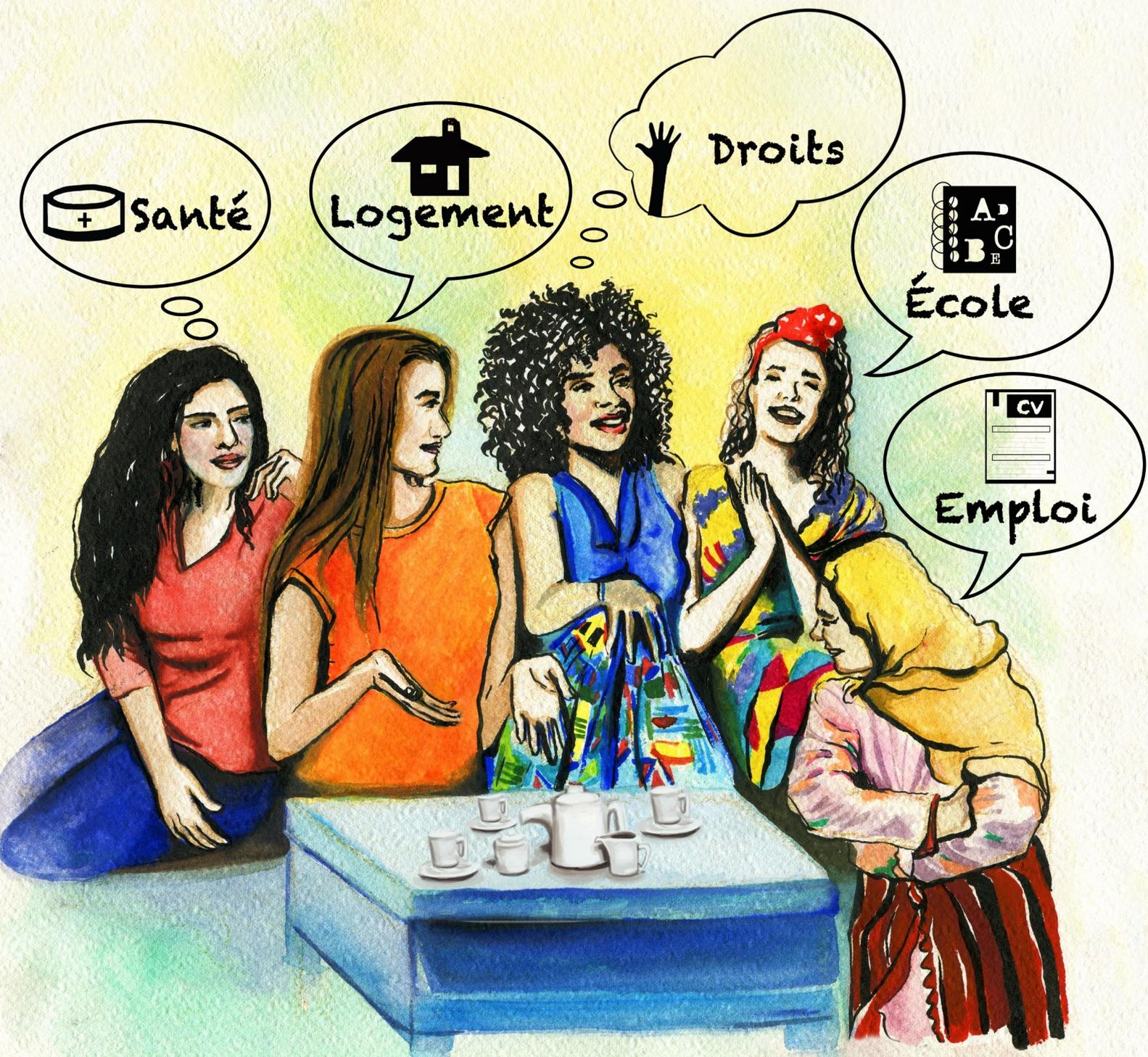


Journal de Bord



Des informations et des exercices
sur les droits et la vie quotidienne en France

Depuis plusieurs années, l'association Grdr anime des ateliers de pratique orale du français auprès de femmes immigrées. Nous parlons en français de différents sujets en lien avec les droits et la vie quotidienne en France.

Ces ateliers ont pour but de :

- faciliter l'autonomie des personnes afin de leur permettre de mieux connaître et faire valoir leurs droits et de découvrir des structures locales (associations et services publics) qu'elles peuvent solliciter,
- favoriser l'apprentissage du français.

Le **Journal de Bord** est un support utilisé en atelier et remis à chaque personne. Les séquences thématiques sont ajoutées au fur et à mesure que les sujets sont abordés en ateliers.

Chaque thématique est indépendante et se compose :

- d'une partie informative reprenant des éléments clés vus en atelier
- d'une partie pratique comportant plusieurs exercices pour pratiquer la langue, mémoriser certaines tournures de phrases et mots de vocabulaire.

Plus précisément, chaque séquence est organisée de la manière suivante :

- Les objectifs, savoirs et savoir-faire sont annoncés au début de chaque séquence
- L'encart « C'est quoi ... ? » définit un mot ou un concept au cœur de la thématique
- Les mots à retenir mettent l'accent sur le vocabulaire (re) découvert
- L'encart « Le saviez-vous ? » revient sur un texte, une personnalité, un événement important
- Les différents exercices représentent la partie pratique abordée en atelier, en groupe ou individuellement, ou plus tard chez soi
- Enfin à la fin de chaque séquence, deux encarts « Mémo » et « Adresses utiles » mettent l'accent sur des informations à retenir, des lieux et structures locales à connaître.

Le **Journal de Bord** est donc un outil accessible en version modifiable en ligne, il a vocation à être imprimé et distribué aux participants. Ce n'est pas un manuel supplémentaire mais un support souple, adaptable et local.

Sur le site web www.femmes-migrations.org, le Grdr met à disposition des animateurs et formateurs, professionnels ou bénévoles, les outils créés : trames de conduite des ateliers, séquences du **journal de bord**, matériel utilisé. Ces outils peuvent être adaptés et enrichis, afin de les faire correspondre au niveau du groupe ou de la personne, ainsi qu'à l'environnement local du lieu où se déroulent les ateliers.

Le Grdr remercie toutes les personnes et services qui ont témoigné d'un intérêt pour ce travail et qui ont contribué, de près ou de loin, à sa création à travers des conseils, des réflexions et un soutien financier. Nous remercions aussi celles et ceux qui participeront à sa diffusion.



Maison de l'économie sociale et solidaire
235 boulevard Paul Painlevé - 59000 LILLE

09 62 35 83 87

contact.femmes.migrations@grdr.org



Cofinancé par
l'Union européenne



JE PEUX VOTER ?



MES OBJECTIFS

- Je découvre les élections françaises
- Je découvre qui a le droit de vote en France
- Je veux être capable de comprendre et de donner simplement mon avis



C'EST QUOI **VOTER** ?

Voter c'est donner son avis à l'occasion d'une élection.

En France les femmes ont obtenu le droit de vote et celui d'être élues en 1944. Elles ont pu voter pour la première fois aux élections municipales de 1945.



LES MOTS À RETENIR

LES ÉLECTIONS 	LES ÉLUS 
voter	un président
le droit de vote	un gouvernement
une carte électorale	un ministre
un bureau de vote	un député
un électeur	un maire
LES EXPRESSIONS POUR DONNER SON AVIS	
	
Je suis d'accord ...	Je ne suis pas d'accord ...
Je suis pour ...	Je suis contre ...
À mon avis, Je pense que ...	

les communes
pour l'égalité



Ouï!

au droit de vote des étrangers

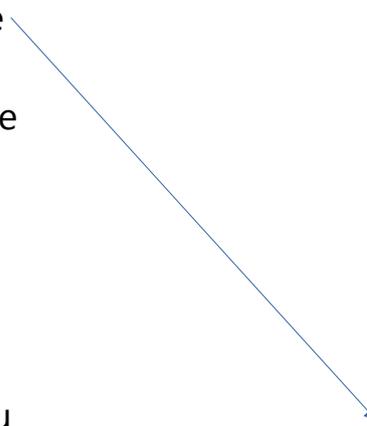
VOTATION
citoyenne

contact du collectif: Anne Garacoïts
anne.garacoits@ldh-france.org
téléphone 01 56 55 51 08 — télécopie 01 42 55 51 21
Ligue des droits de l'Homme, 138 rue Marcadet, 75018 Paris

... Exercice 1 ...

Reliez les groupes de mots comme dans l'exemple :

Une carte	de vote
Le droit de	citoyenne
Votation	locales
Élections	vote
Un bureau	électorale



... Exercice 2 ...

Découpez les étiquettes page 7, retrouvez et collez les mots dans la bonne case, comme dans l'exemple :

DROIT	droit	<i>droit</i>

... étiquettes à découper ...

VOTE	vote	<i>votation</i>
VOTATION	LOCALE	<i>vote</i>
LIEU	lieu	ÉLECTORALE
<i>lieu</i>	votation	<i>électorale</i>
ÉLECTION	électorale	<i>locale</i>
<i>élection</i>	locale	élection

... Exercice 3 ...

Les questions du micro-trottoir :

« êtes-vous pour ou contre le droit de vote des étrangers aux élections locales ? »

« donneriez-vous le droit de vote aux étrangers pour les élections locales ? »

Regardez la vidéo et complétez le tableau, comme dans l'exemple :

Prénom	POUR	CONTRE	?	Comment la personne donne son avis ?
Sofiane			X	« c'est pas vraiment que je suis pour ou contre... »

... Exercice 4 ...

Remettez les phrases dans l'ordre puis soulignez les expressions qui permettent de donner son avis, comme dans l'exemple:

1. Sofiane et Stéphanie / aux élections locales. / aux étrangers / sont plutôt « pour » donner le droit de vote

→ Sofiane et Stéphanie sont plutôt « pour » donner le droit de vote aux étrangers aux élections locales.

2. comme son mari / pense qu'elle sera une citoyenne à part entière / Samira / si elle peut voter.

→

3. trouve normal que des personnes qui participent à la vie du pays / El Hadj / donnent leur avis sur des sujets qui les concernent.

→

4. il faut avoir la nationalité française. / je pense que pour voter / Je suis contre,

→

5. car les étrangers qui vivent en France / qui paient des impôts. / Je suis totalement pour / sont des citoyens actifs

→



Le saviez-vous ?

En France, les 3 pouvoirs sont exercés par des institutions différentes:

	Le pouvoir législatif	Le pouvoir exécutif	Le pouvoir judiciaire
Quelles sont les institutions qui ont ce pouvoir ?	Ce sont l'Assemblée Nationale et le Sénat qui votent les lois	C'est le gouvernement qui fait appliquer les lois	Ce sont les tribunaux qui rendent la justice
Qui sont les représentants ?	Les députés et les sénateurs	Le président et les ministres	Les juges
Quelles élections nous permettent de choisir ces représentants?	- les élections législatives	- les élections présidentielles - les élections municipales	Il n'y a pas d'élection

JE PEUX VOTER ?

Mémo

MÉMO

- Les Français âgés de + 18 ans peuvent voter à toutes les élections
- Les étrangers originaires de l'Union Européenne peuvent voter aux élections municipales et européennes
- Les autres étrangers ne peuvent pas voter.

Pour voter, il faut s'inscrire sur les listes électorales, à la Mairie.



ADRESSES UTILES

- La mairie pour les inscriptions sur les listes électorales
- Le Collectif local de Votation citoyenne :
-